

24 mai 2024

Objectifs 2024 et années suivantes

de la CSFP élargie

La CSFP, la CS OPUC et la CSFC fondent leurs activités et leur collaboration sur leurs statuts communs du 29 septembre 2016 (état au 14 août 2023). La CSFP élargie inclut les cheffes et chefs d'office responsables, dans les cantons, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière de même que ceux en charge de la formation continue. Les solutions et les synergies recherchées sont ainsi communes aux trois domaines thématiques (formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière, formation continue). En dehors de la CSFP élargie, la CS OPUC et la CSFC travaillent de manière autonome dans leur domaine de compétence respectif.

La vision, la mission et les objectifs stratégiques des trois conférences spécialisées reposent sur les documents de base élaborés dans le cadre de l'initiative *Formation professionnelle 2030*. Les objectifs opérationnels propres à chacune d'elles découlent des objectifs stratégiques. En première position, c'est-à-dire au-dessus des objectifs opérationnels et stratégiques, figurent les objectifs institutionnels, qui restent stables au fil des années et qui correspondent aux principes fondamentaux des conférences.

Vision

La CSFP élargie participe activement au développement et à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle.

Mission

- Ensemble, nous formons la conférence spécialisée de la CDIP pour la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et la formation continue.
- Grâce à une bonne coordination et à une bonne coopération entre les cantons, ainsi qu'à un secrétariat compétent, nous contribuons au renforcement et à la qualité de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et de la formation continue.
- Grâce à notre savoir en réseau, nous collaborons au développement optimal des trois domaines thématiques.
- Nous sommes un partenaire fiable.

Objectifs

- Objectifs institutionnels : ces objectifs traduisent les principes de travail fondamentaux de la CSFP élargie et ne peuvent pas être intégrés dans les objectifs stratégiques.
- Objectifs stratégiques : ces objectifs sont axés sur les lignes stratégiques de la vision 2030 de la formation professionnelle et correspondent aux priorités de la CSFP élargie.
 - Objectif 1 : la formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide (ligne stratégique 10).
 - Objectif 2 : la formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions (lignes stratégiques 5 et 7).
 - Objectif 3 : le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société (ligne stratégique 1).
 - Objectif 4 : le système de formation est connu et compréhensible par tous (ligne stratégique 9).
 - Objectif 5 : la formation professionnelle établit des critères de qualité (ligne stratégique 6).
- Objectifs opérationnels : ces objectifs sont une concrétisation des objectifs stratégiques et s'inscrivent dans le programme de travail de la CSFP élargie.
- Objectifs transversaux : il s'agit en l'occurrence d'objectifs opérationnels supplémentaires qui ne concernent que la CS OPUC et la CSFC.

Objectifs institutionnels	Organes responsables	Délais
<p>A Représenter et vivre la culture CSFP</p> <p>Les représentantes et représentants de la CSFP au sein de la CTFP ainsi que des commissions, des projets et des groupes de travail sont tenus de suivre les prescriptions de la CSFP et garantissent l'échange réciproque d'informations.</p> <p>Des échanges virtuels réguliers sont menés avec la CESFG sur différents thèmes d'actualité, afin d'assurer la coordination entre les cantons en cas de crise et de trouver rapidement des solutions adaptées. La CSFP se charge de formuler et de faire connaître les besoins des offices cantonaux de la formation professionnelle auprès du CSFO et détermine ainsi l'étendue de ses prestations pour les cantons. Par l'intermédiaire de sa commission, la CSFP est en contact permanent avec le CSFO, dont elle étudie les nouvelles idées de projets.</p>	<p>Comité de la CSFP Secrétariat Représentant-e-s siégeant dans les différents organes</p>	<p>En continu</p>
<p>B Communiquer clairement les décisions</p> <p>Les décisions de la CSFP et de la CDIP sont communiquées de manière transparente. Les cantons sont sensibilisés à la mise en œuvre des recommandations de la CSFP.</p>	<p>Secrétariat Comité de la CSFP</p>	<p>En continu</p>
<p>C Consolider au niveau intercantonal les procédures de consultation et d'audition</p> <p>Dans le cadre des procédures de consultation et d'audition, la CSFP met suffisamment tôt à la disposition des cantons des propositions de réponse basées sur sa stratégie.</p> <p>Des informations claires sont données aux cantons en ce qui concerne la répartition des compétences, le calendrier et la succession des décisions (quelles réponses ont été prises en compte, quelles réponses ne l'ont pas été).</p>	<p>Secrétariat</p>	<p>En continu</p>

Objectif stratégique 1 : la formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide.

N°	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
1.1	<p>Optimiser la gouvernance au niveau des organes (projet <i>Formation professionnelle 2030</i>) Par l'intermédiaire de ses représentantes ou représentants au sein de la CTFP, la CSFP participe activement à l'élaboration de propositions et veille à leur consolidation au sein de la CSFP et de la CDIP.</p>	Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CSFP	Les résultats de l'évaluation de la gouvernance seront disponibles en 2024
1.2	<p>Augmenter la transparence des coûts et des flux financiers dans le domaine de la formation professionnelle Le secrétariat vérifie, valide et complète les calculs que le SEFRI effectue chaque année en vue d'établir des prévisions de coûts dans le domaine de la formation professionnelle. Les coûts sont calculés de sorte à garantir le meilleur rapport qualité-prix.</p>	Secrétariat CFFP	En continu
1.3	<p>Clarifier et simplifier le financement des CIE La CFFP lance deux projets en lien avec les cours interentreprises (CIE) : Un groupe de travail réunissant plusieurs commissions (CDP, CFPI et CFFP) est chargé de définir les CIE, leur rôle et leur importance en tant que troisième lieu de formation. La Confédération et les OrTra participent à la discussion. La CFFP procède à un nouveau recensement (réinitialisation) des coûts moyens d'une journée de CIE et, par la même occasion, à une redéfinition de tous les forfaits CIE et de leurs processus de financement. Elle souhaite en outre créer un outil permettant d'avoir une meilleure vue d'ensemble des coûts moyens afin de pouvoir adapter les forfaits CIE régulièrement et avec flexibilité.</p>	CFFP	<p>Décembre 2024</p> <p>Juin 2026</p>

1.4	Financer viamia La CS OPUC définit des scénarios pour le développement et le financement de viamia dans l'hypothèse où la Confédération retirerait sa participation financière. L'objectif de la CS OPUC est de continuer à proposer viamia à l'échelle nationale.	CS OPUC	Décembre 2024
-----	--	---------	---------------

Objectif stratégique 2 : la formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions.

N°	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
2.1	Contribuer à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle La CSFP participe au programme de la vision 2030 de la formation professionnelle et veille à ce que les intérêts des cantons soient dûment pris en considération au sein de la CTFP ainsi que dans l'organisation des projets planifiés. Le transfert de connaissances est assuré entre les représentantes et représentants des cantons au sein des groupes de travail, d'une part, et les organes de la CSFP (commissions, Comité, CTFP) ainsi que le secrétariat, d'autre part.	Comité de la CSFP Commissions Secrétariat	En continu ; poursuivre la réflexion sur l'ordre de priorité
2.2	Améliorer les processus de révision des partenaires de la formation professionnelle (projet <i>Formation professionnelle 2030</i>) La CSFP a défini des mesures en vue d'optimiser les processus de révision des partenaires de la formation professionnelle. Ces mesures font à présent partie intégrante des processus et structures ordinaires.	Comité de la CSFP CDP (direction) CFPI CFFP	Décembre 2024 ; les mesures d'optimisation sont mises en place / établies.
2.3	Intégrer le niveau politique de la CDIP dans le processus de développement des professions Sous la responsabilité d'un groupe de travail réunissant plusieurs organes et commissions (Comité de la CSFP, CDP, CFPI), des possibilités sont élaborées pour intégrer la CDIP du mieux possible dans le processus de développement des professions. Le niveau politique souhaite notamment être impliqué dans les révisions ayant des conséquences financières pour les cantons.	SG CDIP Comité de la CSFP	Septembre 2024

2.4	Développer des modèles de flexibilisation pour la mise en œuvre dans les écoles professionnelles	GT Flexibilisation CDP/CFPI	Juin 2024
<p>Le projet <i>Modèles de flexibilisation dans le domaine de la formation professionnelle</i> est formellement clos depuis l'automne 2019 et a débouché sur un modèle de la CSFP pour un enseignement flexibilisé dans les écoles professionnelles. Ce modèle sera retravaillé en collaboration avec un consortium d'encadrantes et encadrants pédagogiques, puis soumis à un test pratique avec des formations initiales concrètes. Un guide sera élaboré pour les cantons, les écoles professionnelles et les OrTra intéressées en collaboration avec la Table Ronde des écoles professionnelles.</p>			

Objectif stratégique 3 : le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société.

N°	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p>Poursuivre l'objectif des 95 %</p> <p>L'un des objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation vise à ce que 95 % des jeunes de 25 ans soient titulaires d'un diplôme du secondaire II. Cet objectif général a été fixé il y a longtemps déjà et devrait maintenant faire l'objet d'une attention accrue : la CSFP peut servir de plateforme pour échanger les bonnes pratiques entre cantons et tirer des leçons des différentes stratégies cantonales en matière de formation et d'éducation.</p> <p>Les commissions et conférences de la CSFP sont invitées à inclure dans leur rétrospective et leurs perspectives de novembre 2024 les mesures en cours ou prévues dont elles ont connaissance en lien avec l'objectif des 95 % et à en rendre compte au Comité. Le Comité de la CSFP définit ensuite quelle doit être la participation des partenaires de la formation professionnelle dans les discussions futures.</p>	Commissions de la CSFP CS OPUC CSFC	Novembre 2024

3.2	<p>Remédier au manque de personnel</p> <p>La problématique du manque de personnel a toute son importance dans la formation professionnelle. Il convient de discuter, sous la responsabilité de la CS OPUC et de la CSFC, du rôle que peuvent jouer la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles pour fournir des qualifications recherchées sur le marché du travail et exploiter au mieux le potentiel de main-d'œuvre en Suisse. De manière générale, l'offre de l'OPUC contribue activement à exploiter le potentiel de main-d'œuvre.</p>	CS OPUC CSFC	Novembre 2024
3.3	<p>Promouvoir la mobilité et le multilinguisme</p> <p>La CSFP encourage les mesures visant à renforcer – en particulier au niveau national – la mobilité et l'acquisition de langues étrangères dans le cadre de la formation professionnelle et soutient les activités de Movetia, avec la collaboration de tous les partenaires de la formation professionnelle.</p> <p>Une à deux rencontres nationales de réseautage et d'échange de bonnes pratiques sont organisées entre les responsables cantonaux de l'enseignement bilingue/plurilingue. Une enquête en ligne recense les mesures d'encouragement pour la mise en œuvre de l'enseignement plurilingue dans les cantons.</p>	CFPI Comité de la CSFP	Décembre 2024
3.4	<p>Promouvoir le dialogue dans les écoles professionnelles concernant l'orientation vers les compétences opérationnelles</p> <p>Un aperçu du modèle pédagogique utilisé dans les écoles professionnelles pour l'élaboration des plans d'études orientés vers les compétences est disponible avec un glossaire en trois langues (all., fr., it.). Les écoles professionnelles reçoivent des informations à ce sujet lors de la rencontre entre la CSFP et la Table Ronde des écoles professionnelles.</p>	CFPI	Septembre 2024
3.5	<p>Renforcer la maturité professionnelle</p> <p>La CSFP organise une à deux rencontres nationales de réseautage entre les responsables cantonaux de la maturité professionnelle (MP). Elle participe à <i>Maturité professionnelle 2030</i>, projet de l'initiative <i>Formation professionnelle 2030</i>. Les cantons se voient remettre un modèle de prise de position concernant la procédure de consultation du SEFRI sur la révision du plan d'études cadre pour la MP.</p> <p>La CSFP décide d'approuver ou de refuser la mise en place d'un test d'aptitude en ligne pour les personnes intéressées par la MP2.</p>	CFPI	Mai 2024 Décembre 2024

3.6	Étendre les offres pour les jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers La CTR élabore une recommandation à l'attention de la CSFP en vue d'actualiser et d'étendre à d'autres groupes cibles les recommandations en matière d'encadrement individuel spécialisé (EIS) pour la transition I.	CTR	Décembre 2024
3.7	Intégrer les adolescents et les jeunes adultes En tant que consultante officielle de la CSFP, la CTR accompagne les travaux du SEM visant à pérenniser le PAI+ (programme élargi destiné aux ressortissants de l'UE/AELE et des États tiers) à l'étape de la conceptualisation, puis du lancement et de la mise en œuvre dans les cantons. Elle donne des retours sur l'évaluation planifiée des mesures en amont et sur le monitoring du SEM.	CTR	Décembre 2024
3.8	Intégrer dans la formation professionnelle les jeunes ayant bénéficié d'une mesure scolaire d'intégration La CTR prend position sur l'évaluation par l'OFAS de la révision de l'AI et des mesures touchant aux transitions I et II. Elle fait le point sur les expériences et bonnes pratiques relevées dans le cadre de la mise en œuvre cantonale des recommandations en matière de collaboration entre l'AI et le Case Management Formation professionnelle.	CTR	Décembre 2024
3.9	Observer le développement du test de langue <i>fide</i> La CTR suit le développement du test de langue <i>fide</i> et vérifie son adéquation pour attester des compétences en langue des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse et bénéficiant des offres de préparation à la formation professionnelle initiale ou se trouvant déjà en cours de formation professionnelle initiale. Si nécessaire, elle informe le domaine de la formation professionnelle de l'évolution de <i>fide</i> .	CTR	Décembre 2024
3.10	Élaborer un projet de rencontre nationale pour 2025 En 2024, la CTR élabore un projet de décision quant à l'organisation d'une possible rencontre nationale en 2025 sur les transitions I et II.	CTR	Décembre 2024

3.11	<p>Mettre en œuvre la recommandation de la CSFP relative à la prise en compte des acquis en culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes</p> <p>Fin 2024, dans le cadre d'un suivi de la mise en œuvre, la nécessité de mener une enquête auprès des cantons est évaluée puis, le cas échéant, l'enquête lancée.</p>	CFQA	Décembre 2024
3.12	<p>Promouvoir les offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes</p> <p>La CFQA établit une vue d'ensemble des offres pour adultes proposées au niveau de la formation professionnelle initiale. Ce projet est mené dans le cadre du projet « registre des écoles professionnelles » de la COP. Par ailleurs, la CFQA détermine les conditions types optimales pour les offres destinées aux adultes, en examinant principalement la question de savoir si des recommandations concrètes peuvent être formulées à l'attention des cantons. Ce faisant, elle accorde une attention particulière aux offres pour la culture générale.</p>	CFQA	Décembre 2024
3.13	<p>Promouvoir la certification professionnelle pour adultes</p> <p>Conformément à la déclaration d'engagement prise par les partenaires de la formation professionnelle et relative aux objectifs d'encouragement en matière de formation professionnelle pour adultes, adoptée le 14 novembre 2022 lors du Sommet national de la formation professionnelle, un bilan de la situation a été dressé dans le cadre du projet relatif à la prise en compte des acquis de formation, et la faisabilité examinée. Les travaux se poursuivent actuellement.</p> <p>En ce qui concerne les coûts directs et indirects de la formation, la CFQA suit de près l'évolution dans les cantons (cf. la <u>vue d'ensemble sur la plateforme de la CDIP</u>) et assure les échanges entre les cantons.</p>	CFQA	Décembre 2024
3.14	<p>Mettre en œuvre la mesure 3 « Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière : offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans » (viamia)</p> <p>L'offre de conseil viamia vise à analyser et à renforcer l'employabilité des personnes de plus de 40 ans. Tous les cantons continuent de proposer viamia sur l'ensemble de leur territoire. L'offre se concentre davantage sur les personnes les moins qualifiées.</p>	CS OPUC	À partir de janvier 2024

3.15	Examiner les outils de triage dans le domaine des compétences de base Une enquête réalisée par la CSFC et la CS OPUC auprès des services cantonaux d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière a montré qu'il était nécessaire, pour favoriser le travail d'orientation auprès des adultes rencontrant des difficultés dans les compétences de base, de mettre au point des outils de conseil adéquats. De tels outils devraient être élaborés dans le cadre d'une mesure intercantonale.	CSFC / CS OPUC	Septembre 2024
3.16	Contribuer à l'encouragement des compétences de base Sous forme de mesure intercantonale, la CSFC poursuit, avec l'Association Lire et écrire, la campagne nationale intitulée « Simplement mieux ! ». Elle utilise pour ce faire le matériel d'information mis au point dans le cadre de la nouvelle étape du projet. La campagne nationale est en cours.	Comité de la CSFC	Septembre 2024
3.17	Poursuivre le dialogue sur l'inclusion numérique La CSFC élabore une mesure intercantonale en lien avec l'inclusion numérique. Quatre rencontres ont déjà permis de mettre en évidence de nombreuses mesures existant dans le domaine. Trois approches sont privilégiées : 1) rejoindre l'alliance suisse pour l'inclusion numérique (<i>Alliance Digitale</i>), dont l'objectif est d'améliorer sur un mode collaboratif l'inclusion numérique des personnes en formation et présentant des lacunes dans les compétences de base, mais aussi l'accès au numérique pour les personnes en situation de handicap ; 2) mettre au point un travail de recherche avec le soutien du projet DORA (<i>défis et opportunités du numérique en formation de base des adultes</i>) ; 3) poursuivre le dialogue.	Comité de la CSFC	Mars 2024
3.18	Assurer la collaboration avec les organisations de la formation continue La CSFC élabore une procédure pour évaluer, en collaboration avec les organisations de la formation continue, quelles prestations les cantons pourraient fournir sur les plans régional et national dans le cas où la Confédération retirerait sa participation financière. Le moment est venu d'examiner la collaboration entre les cantons et les organisations de la formation continue et, le cas échéant, de l'améliorer et de trouver des solutions favorables aux deux parties.	CSFC	Décembre 2024

Objectif stratégique 4 : le système de formation est connu et compréhensible par tous.

N°	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p>Développer les outils d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage</p> <p>Les grilles de compétences du canton de Berne et les <i>profils de compétences transversales</i> sont mis à la disposition de tous les cantons intéressés. Ces outils servent à faire le lien entre les exigences scolaires prévalant dans la scolarité obligatoire et les exigences scolaires associées aux apprentissages. Le projet est prolongé jusqu'à fin 2028 et précisé en plusieurs sous-projets. Cette réorientation sera soumise en juin à la CTFP.</p>	<p>Groupe de travail Groupe de pilotage Groupe d'accompagnement</p>	<p>Juin 2024</p>
4.2	<p>Mettre en œuvre progressivement la stratégie nationale OPUC</p> <p>Au printemps 2023, la CDIP a approuvé la prochaine phase de mise en œuvre du plan d'action. La mise en œuvre progressive des actions se poursuit sur cette base. Un groupe de travail est formé pour tous les thèmes en lien avec la numérisation, de sorte à pouvoir réagir plus vite et avec plus d'efficacité face à l'évolution rapide des technologies numériques. Le rapport <i>Définition des compétences de gestion de carrière</i> est achevé. En collaboration avec différents partenaires, la CS OPUC sensibilise les acteurs de la formation et du monde du travail à l'importance de ces compétences. En organisant des tables rondes, la CS OPUC entend mettre en réseau les parties prenantes les plus diverses possible.</p>	<p>CS OPUC</p>	<p>À partir de janvier 2024</p>
4.3	<p>Définir clairement la formation continue</p> <p>Les recommandations relatives à la formation continue d'adultes, adoptées le 20 février 2003 par la CDIP, sont remaniées afin de clarifier les définitions utilisées par les cantons et de prendre en compte les dispositions de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo). Les travaux autour d'une nouvelle recommandation sur la formation des adultes ont commencé. Le texte devrait être proposé à l'Assemblée générale de la CSFC cette année encore et sera ensuite soumis à la CSFP.</p>	<p>CSFC</p>	<p>Décembre 2024</p>

4.4	Soutenir le positionnement des écoles supérieures Le projet visant à améliorer le positionnement des écoles supérieures sera intégré au processus politique en 2024. De juin à octobre, le SEFRI soumettra à consultation une modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). La CDIP fournira un modèle de prise de position à ce sujet. En parallèle seront lancés les travaux sur le financement des ES. Un groupe de travail ad hoc élaborera des propositions à l'attention de la CDIP.	SG CDIP Comité de la CSFP CES	Décembre 2024
-----	---	-------------------------------------	---------------

Objectif stratégique 5 : la formation professionnelle établit des critères de qualité.

N°	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
5.1	Mener des travaux de suivi en lien avec le guide sur le <i>blended learning</i> La fiche d'information sur le télétravail est approuvée par les organes de la CSFP et portée à la connaissance des partenaires de la formation professionnelle. En 2024, la Table Ronde des écoles professionnelles mettra en œuvre son projet <i>Tour de Suisse</i> (échange d'expériences entre écoles professionnelles sur le thème du <i>blended learning</i>). Un groupe de travail de la Confédération, des OrTra et des cantons examine les conclusions de l'avis de droit sur l'acquisition de plateformes numériques d'enseignement et de systèmes de gestion de l'enseignement. En 2023, la COP a défini un plan des mesures à prendre pour répondre aux besoins techniques ; elle le mettra en œuvre d'ici à la fin 2024.	CFPI CDP COP Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CSFP	Décembre 2024

5.2	<p>Préparer la mise en œuvre de <i>Culture générale 2030</i></p> <p>La CSFP fournit aux cantons un projet de prise de position concernant la procédure de consultation de l'ordonnance révisée sur les conditions minimales (OCM CG) et du plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale (eCG).</p> <p>Elle prépare la mise en œuvre des principes élaborés dans le cadre du projet <i>eCG 2030</i> et présentés dans le plan d'études cadre, ainsi que de l'ordonnance qui s'y rapporte. En outre, la CSFP élabore les documents de référence définis au quatrième trimestre 2023 ainsi qu'une recommandation visant à soutenir les processus d'assurance qualité et la mise en réseau des cantons. Codirigé par la CSFP, ce projet a pour objectif d'améliorer la mise en œuvre et de la rendre plus contraignante, afin de décharger les cantons et les écoles professionnelles.</p> <p>Le financement des travaux pour les années 2024–2026 sera également clarifié en 2024.</p>	<p>CFPI Comité de la CSFP</p>	<p>Mai 2024 Décembre 2024</p>
5.3	<p>Optimiser la gestion et l'échange de données</p> <p>Les organes de la CSFP sont régulièrement informés sur le portefeuille OPTIMA, mais aussi régulièrement consultés à ce sujet. La COP est responsable de la préparation et de la mise en œuvre des projets opérationnels OPTIMA et procède ainsi aux clarifications nécessaires concernant les besoins, les conditions techniques et le financement. Elle coordonne également les autres projets en matière d'échange de données pour la formation professionnelle (par ex. remplacement de l'application BDEFA2 du CSFO ou conception de la fédération des données par Educa). D'autres projets OPTIMA sont réalisés suivant les besoins et les ressources à disposition. Pour la mise en œuvre, la commission travaille généralement en collaboration avec le CSFO. Par ailleurs, la mise en œuvre des concepts fondamentaux du projet HAKA, y compris l'introduction de la norme eCH-0260 pour la formation professionnelle (sous la direction du centre de compétences de gestion des données du CSFO), est accompagnée par les cantons et devrait être menée à bien d'ici fin 2025. Un soutien est apporté pour la phase de lancement de la nouvelle commission spécialisée du CSFO, Gestion de données formation professionnelle, ainsi que pour coordonner la mise en œuvre de l'engagement relatif à la transmission des données sur les demi-journées d'enseignement via BDEFA2 dans le cadre de la réforme de la formation commerciale initiale.</p>	<p>Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CSFP COP</p>	<p>En continu</p>

5.4 **Coordonner la surveillance des écoles supérieures**

Dans le cadre du projet pour l'amélioration du positionnement des ES, un groupe de travail du SEFRI, accompagné de représentantes et représentants de la CES, a lancé les travaux visant à développer la procédure de reconnaissance. Il est question de reconnaître les ES en tant qu'institutions et de coordonner les procédures entre les centres de formation ES qui ont des lieux de formation dans plusieurs cantons, d'une part, et la surveillance cantonale, d'autre part.

CES

Décembre 2024

261.50-3.8 wifr